

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -

Destinataire(s)
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUPERCE

[résultats à afficher en mairie](#)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

ST LUPERCE

Prélèvement	00112120	Commune	SAINT-LUPERCE
Unité de gestion	0314 ST LUPERCE	Prélevé le :	jeudi 08 juillet 2021 à 10h34
Installation	UDI 001276 ST LUPERCE	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000002657 LE BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	mairie		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	18.2	°C				25.00
pH	7,6	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0.20	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0.22	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00118077 Référence laboratoire : LSE2107-18033

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0.1	NFU				2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.92	unité pH			6.50	9.00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	516	µS/cm			200.00	1100.00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	25	mg/L		50.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00112120)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 16 juillet 2021

P/le Préfet,
P/ le délégué départemental,
la responsable du département
santé environnement et
déterminants de santé

signé :

Chrystel MEAR-BRENAUT